



## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 02/2024**

### **Relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 269'000 pour l'étude de faisabilité et de projet de rénovation de l'auberge communale jusqu'à la mise à l'enquête publique**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

L'auberge Communale d'Etoy a fait l'objet d'une réhabilitation complète entre les années 2000 et 2001. Depuis, le temps a passé et les infrastructures ont pris de l'âge et ne sont plus aux normes techniques, de confort et de sécurité.

Nous souhaitons vous soumettre le présent préavis pour une rénovation de l'auberge communale qui permettra d'envisager un avenir serein pour son exploitation et conforme aux exigences en vigueur.

#### **Motifs**

La Municipalité a mandaté une analyse sous forme d'audit en novembre 2023 qui a confirmé les carences actuelles du bâtiment :

- L'équipement de cuisine et de stockage ne permet pas de travailler dans des conditions optimales ;
- Depuis la construction de la cuisine, les normes d'hygiène et les lois du travail ont beaucoup évolué, une remise aux normes d'hygiène et de sécurité est indispensable dans l'ensemble de la cuisine et la disposition des locaux doit être revue.
- L'accès aux chambres pour les personnes à mobilité réduite doit être envisagé ;
- Les installations techniques, comme la ventilation qui ne possède qu'un seul monobloc et de ce fait n'assure pas une aération différenciée entre la cuisine et la salle du restaurant.

Ces transformations permettront de moderniser l'outil de production de l'auberge en rénovant les installations de cuisine, ainsi que les salles de consommation et de restauration et des chambres de sorte à rendre nos locaux encore plus accueillants.

## Coûts

La Municipalité a invité deux bureaux d'études à faire une proposition d'honoraires, le choix s'est porté sur le bureau Ensemble, architecture et urbanisme, qui avait également œuvré à l'époque sur la restauration complète de l'auberge. Le mandat prévoit les phases suivantes :

- Reprise des études préliminaires avec les mandataires spécialistes déjà sollicités par le MO, définition du mandat (cahier des charges), analyse, vérification du programme des locaux et de l'emprise du projet avec le MO.
- Prestations SIA comprenant la reprise du projet développé jusqu'à et y compris la phase d'appels d'offres.

Le projet porte sur la réfection de la cuisine, des locaux et installations techniques dédiées, la mise aux normes de la protection incendie, l'étude de variantes de production de chaleur, la réhabilitation architecturale du restaurant, du bar et des chambres d'hôtel (rafraichissement, lucarnes), y compris la création d'un accès PMR (1er étage).

Si nécessaire, l'étude peut s'étendre au bâtiment voisin de l'ancien collège.

- Etudes de l'avant-projet, hypothèses d'organisation des locaux et distribution, contrôle des choix constructifs et techniques.
- Etablissement de la demande de permis de construire, plans, formulaires, courriers.
- Projet d'ouvrage, résolutions constructives, analyse des phases d'interventions, du planning et des coûts, coordination avec ingénieurs, estimation financière +/- 20%. Validation du projet d'ouvrage par le MO.
- Appels d'offres, contrôles, devis détaillé +/-10%

## Mandataires

Etude de faisabilité et avant-projet selon description ci-dessus :	CHF 160'000
Ingénierie spécialisée : Rénovation des espaces de restauration	CHF 32'000
Ingénieurs protection incendie – CVSE	CHF 52'000
Divers et imprévus	<u>CHF 25'000</u>
<b>Total</b>	<b>CHF 269'000</b>

Par ces travaux, la Municipalité souhaite conserver la valeur de cet important bien communal, et assure ainsi la pérennité de l'exploitation de notre auberge communale en garantissant le maintien d'une activité économique.

### **Financement**

Le montant des travaux sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale ou tout ou partie par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

### **Amortissement**

Cet investissement sera ajouté au futur montant de crédit de construction et se fera sur 30 années.

### **Conclusion**

Au vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil Communal d'Etoy**

- vu le présent préavis municipal no 02/2024
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **Décide**

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre le projet de rénovation de l'auberge Communale d'Etoy
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 269'000.00 pour la rénovation de l'auberge Communale d'Etoy,
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à ajouter le montant de cet investissement au futur crédit de construction et de l'amortir sur 30 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

Délégué municipal : **M. Roland Corthay**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic                      La Secrétaire

J. M. Fernandez

S. Ruchet